



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2017-01  
Le 19 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Alain Martel

Membres présents

Alain Martel  
Roger Dupéré  
Charles Bouchard

Kenneth Akerley  
Michael Bossé  
Guy Côté

Membres absents

Luc Frenette  
Josée Levesque

Personnel

Directrice Adjointe  
Urbaniste  
Urbaniste  
Adjointe administrative

Catherine Dufour  
Michel Rodrigue Poulin  
Ariane Fortin-Ouellet  
Nathalie Roy

Article 2017-01, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kenneth Akerley, appuyé de M. Roger Dupéré que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
Adoptée

Article 2017-01, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2016-09

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Roger Dupéré que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2016-09 soit accepté tel que présenté.  
Adoptée à l'unanimité

Article 2017-01, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2017-01, 04 MUNICIPALITÉ DE SAINT-QUENTIN

Théâtre Montcalm – 192, rue Canada  
(CSR.11132 – 19 janvier 2017)

ARRÊTÉ NO 27-2002-11 - MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-QUENTIN

Le conseil municipal propose de modifier son arrêté de zonage, il demande l'avis du CRP sur les modifications suivantes

- 1- L'Article 6.1.1 (1) a) (viii) est modifié en abrogeant le texte du sous-alinéa et en le remplaçant par ce qui suit :

« établissement religieux ou laïc, y compris les cimetières et les presbytères ; et, »

- 2- L'Article 8.8 (1) est modifié en abrogeant le texte du sous-alinéa et le remplaçant par ce qui suit :

« Sauf dispositions contraires du présent arrêté, il ne peut être implanté ou édifié plus d'un bâtiment principal ou d'une construction principale sur un même lot et il est interdit de transformer un bâtiment ou une construction sur un lot en un deuxième bâtiment principal ou en une deuxième construction principale dans toutes les zones à l'exception de la zone « Institutionnelle-I ». Dans cette zone, plus d'un bâtiment principal ou plus d'une construction principale sont permis pour tous les usages prévus à la zone « Institutionnelle-I » de l'arrêté à l'exception des usages « (ix) habitation unifamiliale, bifamiliale ou multifamiliale » et « (x) maison de chambre ou pension ».

Considérant que ces modifications permettraient la construction de bâtiments principaux additionnels sur le long terme pour les terrains de la zone institutionnelle et régularisera certaines situations dans la municipalité, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Kenneth Akerley que le CRP recommande les modifications proposées en ajoutant « (v) foyer de soins pour personnes âgées ou à besoins spéciaux » à la liste des exceptions des usages du nouvel Article 8.8 (1)..

Adopté à l'unanimité

Article 2017-01, 05 RAPPORT DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Guy Côté, que les rapports de lotissement et de construction soient acceptés tels que présentés.

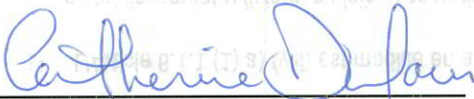
Adopté à l'unanimité

**Article 2017-01, 06      DIVERS**

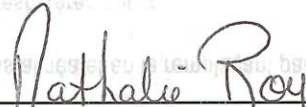
Mme Catherine Dufour, informe les membres présents qu'elle leur a envoyé un courriel afin d'avoir de l'aide pour trouver une personne pour la nomination du membre manquant au Comité de révision de la planification et que la prochaine réunion de la CSRNO aura lieu le 25 janvier 2017 pour la nomination de cette personne. Mme Dufour présente Mme Ariane Fortin-Ouellet, nouvelle urbaniste, aux membres présents.

**Article 2017-01, 07      AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19H45.



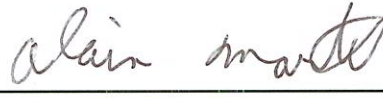
Catherine Dufour, Directrice adjointe



Nathalie Roy - Secrétaire de séance

16 MARS 2017

Date



Alain Martel – Président par intérim